



première cession d'un logement autre que la résidence principale

Par **julieng75015**, le **17/06/2019** à **21:47**

Bonjour,

Nous allons vendre un investissement locatif en juillet 2019 et j'aimerais savoir si nous avons droit à l'exonération "de la première cession d'un logement autre que la résidence principale".

En fait nous sommes déjà propriétaire du bien qui va devenir notre résidence principale depuis décembre 2017, mais nous n'y avons pas encore habité car nous allons réaliser de gros travaux de sur-élévation. Nous avons obtenu le permis de construire en décembre 2018. Notre résidence principale est une location depuis plus de 4 ans.

Nous comptons réinvestir la totalité du montant de la vente de l'investissement locatif.

Selon les textes, si la future résidence principale est acquise avant la session du bien: la cession du logement intervienne dans un délai normal après l'acquisition du logement affecté à la résidence principale (à cet égard, pour apprécier le délai normal de cession, il convient de se reporter au III du BOI-RFPI-PVI-10-40-10;

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html?identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-30-20121001>

finalement ma question: sommes nous dans notre cas dans un délai "normal" et pouvons nous donc ou pas bénéficier de cette exonération.

Un grand merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,

Julien G